



COUPE BREITLING 100/24 – 2012

REGLEMENT



Table des matières

<u>SECTION I - GENERALITES</u>	44
I.1 Titre	44
I.2. Organisation	44
I.3 Correspondance	44
I.4 Responsables.....	44
I.5 Sites de départ et d'arrivée.....	44
I.6 Dates	45
I.7 Langue	55
I.8 Conditions d'admission.....	55
I.9. Appareils	55
I.10. Montant des droits d'inscription	55
I.11. Clôture des inscriptions	55
I.12 Risques	66
I.13. Assurances.....	66
SECTION II – DETAILS DE LA MANIFESTATION	77
II.1. Définition de la Coupe Breitling 100/24	77
II.2. Aire de la compétition	77
II.3. Horaires de la compétition	88
II.4. Règles de l'air.....	88
II.5. Tableau officiel des résultats	88
II.6. Pilotes en fonction, escales, limites horaires et périodes de repos.....	88
II.7. Enregistrement de la trajectoire.....	99
II.8. Aéronef(s) d'assistance	99
SECTION III – REGLEMENT DE LA COUPE BREITLING 100/24	1010
Chapitre III.1. Objet de la Coupe Breitling 100/24.....	1010
III.1.1 Objet.....	1010
III.1.2. Définition de l'équipage vainqueur.....	1010
III.1.3. Documents	1111
Chapitre III.2. : conditions d'admission.....	1111
III.2.1. Concurrent.....	1111
III.2.2. Nationalité des concurrents	1212
III.2.3. Qualifications	112
III.2.4. Fiche et droit d'inscription	112
III.2.5. Notification d'engagement	112
III.2.6. Acceptation du règlement	112
III.2.7. Recours	112
III.2.8. Responsabilité vis-à-vis des tiers	113
III.2.9. Sécurité	1313
III.2.10. Responsabilité	1313
Chapitre III.3 – QUALIFICATION DES AERONEFS	1313
III.3.1. Définition	1313
III.3.2. Autonomie en carburant	1313
III.3.3. Désignation de l'aéronef.....	1313

III.3.4 Navigabilité	1414
III.3.5. Dommages	1414
Chapitre III.4. Officiels.....	1414
III.4.1. Chef Pilote	1414
III.4.2. Jury.....	1414
Chapitre III.5 : Explication et Réclamation écrite.....	1515
III.5.1. Explication	1515
III.5.2. Réclamation écrite.....	1515

REGLEMENT

SECTION I - GENERALITES

I.1 Titre

Coupe Breitling 100/24.

I.2. Organisation

La manifestation est organisée par la société Arc En Ciel Aventures.

I.3 Correspondance

Les inscriptions sont à adresser à : Arc en Ciel Aventures, 9 rue du Bois de Boulogne, 91190 Gif sur Yvette.

I.4 Responsables

Chef Pilote : Gilles Darriau, qui s'adjoindra un ou plusieurs assistants.
Président du Jury : Pierre Duval. Membres : Patricia Haffner, Catherine Maunoury, Bertrand Sansu et Maxime Coffin

I.5 Sites de départ et d'arrivée

L'aéroport de départ est Paris Vatry, LFOK. L'aérodrome d'arrivée est Villacoublay, LFPV. Des sites de départ et d'arrivée différents peuvent être décidés par les organisateurs en cas de force majeure, météo notamment, pour éviter l'annulation de l'événement. Dans ce cas, les termes « Vatry » et « Villacoublay » ci-dessous seront considérés comme désignant respectivement « le site de départ » différent et/ou le « site d'arrivée » différent.

I.6 Dates

10 et 11 mai 2012. Un briefing aura lieu le 4 mai, à 14 heures, à l'Aéro-Club de France, 6 rue Galilée, 75116 Paris. La présence du chef d'équipe, responsable de chaque équipage (voir I.8) est indispensable. Le briefing général aura lieu à Vatry le 10 mai à 8 heures local. Aucun changement ne pourra être apporté à la composition des équipages, ni aux aéronefs concurrents après le début de ce dernier briefing. Les chefs d'équipe pourront désigner un responsable s'ils sont eux-mêmes en mise en place sur une escale le 10 mai au matin.

I.7 Langue

La langue officielle de la Coupe Breitling 100/24 est le Français.

I.8 Conditions d'admission

La Coupe Breitling 100/24 est ouverte à tout équipage remplissant les conditions d'admission. Un des commandants de bord désigné chef d'équipe, sera responsable de l'équipage. Le chef d'équipe et les pilotes en fonction doivent totaliser chacun au minimum 250 heures de vol dans les 120 derniers mois, ou 100 heures dans les 36 derniers mois. La priorité sera donnée, dans l'ordre d'inscription, aux équipages comportant des pilotes féminines. Tous les membres d'équipage qui seront pilotes en fonction doivent être qualifiés et lâchés par un instructeur sur l'appareil utilisé. Le jury décidera de la validité des inscriptions. Le nombre maximum d'équipages concurrents est fixé à 20.

I.9. Appareils

Avions monomoteurs ou mono-turbopropulseurs (non ouvert aux ULM ou aux hélicoptères), comportant au minimum 2 places pilotes avec commandes de vol accessibles.

I.10. Montant des droits d'inscription

500 € par aéronef engagé, et 70 € par membre d'équipage de l'aéronef

Ce montant comprend :

- Le concept et l'organisation de la manifestation,
- Les coûts administratifs (courriers, téléphone...),
- La négociation de conditions favorables auprès des services civils et militaires de la circulation aérienne, et auprès de prestataires de services (carburant...),
- La mise en place du suivi en temps réel sur le site internet, la location des balises,
- La présentation des équipages à la presse et la communication pendant la manifestation,
- La fourniture de 2 autocollants de 65 X 65 cm par avion engagé, à apposer obligatoirement sur les portes ou les côtés du fuselage des appareils. Ces auto-collants ne devront en aucun cas être coupés ou répartis, il est impératif qu'ils restent d'un seul tenant.
- La réception et la proclamation des résultats à Villacoublay,
- Les prix et trophées

I.11. Clôture des inscriptions

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} mars 2012, cachet de la poste faisant foi. Pour être valide, chaque inscription doit être accompagnée d'un chèque du montant total des droits d'inscription, qui ne sera encaissé que si l'équipage est accepté. Les

chèques des équipages non sélectionnés leur seront retournés. Les dossiers pourront également être envoyés par courriel au plus tard le 1^{er} mars, et les règlements pourront être effectués par virement bancaire. Dans ce cas, les sommes versées par les équipages non sélectionnés seront remboursées.

I.12 Risques

L'avion et tout ce qui appartient à l'équipage est à chaque instant sous sa responsabilité.

Par son engagement dans la Coupe Breitling 100/24, l'équipage renonce à tout recours contre les membres et les représentants de l'organisation en cas de dommage corporel, dommage matériel ou perte de ses biens.

I.13. Assurances

Chaque avion sera assuré contre tout recours de la part des tiers pour le minimum demandé par la réglementation européenne en vigueur. Le commandant de bord présentera une attestation d'assurance valable durant la période de la Coupe, pour lui-même, les pilotes et passagers de son équipage, et tout aéronef qu'ils piloteront.

SECTION II – DETAILS DE LA MANIFESTATION

II.1. Définition de la Coupe Breitling 100/24

Effectuer un posé-décollé sur au moins quatre vingt dix huit aérodromes à code OACI en 24 heures, suivant les règles de vol VFR, auxquels s'ajoutent le décollage de l'aérodrome de départ et l'atterrissage sur celui d'arrivée comptant chacun pour un aérodrome. Un nombre supérieur d'atterrissages n'apportera aucun avantage. Un aérodrome ne peut faire l'objet que d'un seul posé-décollé.

II.2. Aire de la compétition

L'aire de la compétition est le territoire métropolitain et la Corse, assortie des contraintes suivantes :

Inclure dans le parcours au moins un aérodrome :

- situé au nord du parallèle 49°45'
- et au moins un aérodrome situé à l'ouest du 1°40'W
- et au moins un aérodrome simultanément situé au sud du parallèle 44°30'N et à l'ouest du méridien 2°E
- et au moins un aérodrome simultanément situé au sud du parallèle 44°30'N et à l'est du méridien 5°E
- et au moins un aérodrome simultanément situé au nord du parallèle 46°30'°N et à l'est du méridien 6°E
- et au moins un aérodrome situé simultanément au sud du parallèle 48° N et à l'est du méridien 001° E et au nord du parallèle 45°30N et à l'ouest du méridien 004°E.

En cas de non respect d'une zone de passage obligatoire, l'équipage quitte le classement.

Au vu des conditions météorologiques ou autres, l'organisation peut supprimer et/ou modifier une ou plusieurs zones et en informera les chefs d'équipe en temps réel par tout moyen possible pendant le déroulement de la compétition.

Le passage sur les aérodromes suivants donnera un bonus de 40 NM aux équipages pour chacun de ces aérodromes ayant fait l'objet d'un posé décollé par un équipage, bonus à retrancher de la distance totale parcourue par ce même équipage:

Brest, Lille, Cuers, Biarritz, Strasbourg.

Le maximum de bonus atteignable est donc de 200 NM.

Les aérodromes autorisés sont tous les aérodromes identifiés par un code OACI à 4 lettres dans le territoire décrit plus haut faisant l'objet d'une parution dans l'atlas VAC. Pour les aérodromes à usage restreint, le commandant de bord en fonction au moment de l'atterrissage devra être titulaire d'une autorisation d'atterrissage conforme aux exigences requises pour ledit aérodrome ou s'il n'y a pas besoin d'autorisation respecter les exigences ou consignes publiées.

A la demande des services de la navigation aérienne, une prévision d'itinéraires sera envoyée (à une adresse email à préciser) par chaque chef d'équipe deux jours ouvrables avant la manifestation, c'est-à-dire le 7 mai avant 12h00. Cette information confidentielle destinée à faciliter l'intégration du trafic sera susceptible de modifications en fonction de la stratégie des équipes et des conditions météorologiques de dernière minute.

II.3. Horaires de la compétition et nuit aéronautique.

Les concurrents pourront choisir leur créneau de départ entre 10 heures 30 et 12h30 locales. Un tirage au sort des départs avec créneau imposé de départ sera effectué pour ceux qui ne seront pas partis à 12h30. L'espacement des départs sera indiqué au briefing prévu le matin à 8 heures. Les avions d'accompagnement pourront décoller à n'importe quelle heure en respectant les règles de sécurité.

La nuit aéronautique débute trente minutes après le coucher du soleil et se termine trente minutes avant le lever du soleil. Pour les vols commençant, se déroulant ou se terminant pendant celle-ci, les plans de vol VFR de nuit réglementaires doivent être déposés par les moyens classiques.

Heure d'arrivée : les appareils concurrents doivent arriver à Villacoublay le vendredi 11 mai 2012 si possible au plus tôt à 10 heures 30 et au plus tard 24 heures après leur décollage de Vatry.

II.4. Règles aéronautiques

Le respect des règles de l'air et de tous les règlements applicables est obligatoire.

II.5. Tableau officiel des résultats

Le site www.100-24.fr fait office de tableau d'information et d'affichage des résultats. Le règlement posté sur le site www.100/24.fr correspond à la version validée.

II.6. Pilotes en fonction, escales, limites horaires et périodes de repos

Le nombre de pilotes commandants de bord (CdB) par équipe concurrente est de 4 au minimum.

Le changement des pilotes en fonction lors d'escales espacées de 4 heures au maximum est obligatoire.

Le temps de vol cumulé individuel par pilote en fonction (CdB et pilote en place droite) est limité à 2 périodes de 4 heures maximum (une tolérance de 10 minutes au delà de 4 heures sera appliquée en cas de dépassement, dans la limite d'une tolérance par équipage pour l'ensemble de l'épreuve) pendant les 24 heures de la compétition, ces 2 périodes devant être séparées par au minimum 4 heures de temps de repos pendant lesquelles il s'abstiendra d'exercer les fonctions de commandant de bord sur tout autre aéronef.

II.7. Enregistrement de la trajectoire

Chaque équipage embarquera le système d'enregistrement « logger » et celui de transmission « balise » en temps réel homologué par l'organisation et sera responsable de son bon fonctionnement pendant les vols. Les balises et loggers seront remis aux Chefs d'équipe lors du briefing du 4 mai, en échange d'un chèque de caution de 1000 euros, pour prévenir les dommages éventuels à la balise.

Chaque équipage remplira en temps réel le tableau papier de contrôle fourni par l'organisateur indiquant les aérodromes ayant fait l'objet d'un posé-décollé avec l'heure de passage, les heures de changement de CDB avec leurs noms.

II.8. Aéronef(s) d'assistance

Chaque équipage est autorisé à s'adjoindre l'assistance d'un ou plusieurs aéronefs.

SECTION III – REGLEMENT DE LA COUPE BREITLING 100/24

Chapitre III.1. Objet de la Coupe Breitling 100/24.

III.1.1 Objet

- Etablir l'ordre de classement par une mesure exacte du nombre d'aérodromes sur lesquels chaque équipage aura effectué un posé-décollé,
- Définir l'équipage vainqueur,
- Mettre en valeur le réseau d'aérodromes français,
- Stimuler le développement de l'aviation générale par une comparaison des pilotes et des appareils,
- Renforcer l'amitié entre pilotes.

III.1.2. Définition de l'équipage vainqueur

L'équipage vainqueur sera celui qui aura effectué au moins cent posés-décollés dans un laps de temps de 24 heures (ou moins) continues entre son premier décollage de Vatry le 10 mai 2012, et son atterrissage à Villacoublay le lendemain avant 14 heures locales.

Les posés seront effectués à une vitesse d'approche finale stabilisée et correspondant à la réalité d'un atterrissage. La vitesse en finale choisie par les concurrents et communiquée à l'organisation, ne devra pas excéder 1,45 Vs0 et pourra être corrigée en fonction du vent-météo et des particularités locales.

Le chrono n'est pas arrêté pendant les escales nécessaires aux avitaillements et aux changements d'équipage. Le nombre de ces escales est libre et doit prendre en compte l'autonomie de l'avion et les réserves de sécurité ainsi que le repos nécessaire des pilotes (II.7.).

En cas d'ex-æquo, les équipages seront départagés par :

- La plus petite distance réalisée, calculée d'après les relevés du système de positionnement utilisé pour la Coupe Breitling 100-24,
- puis, s'il y a encore des ex-aequo la moindre consommation de carburant, calculée en multipliant par 24 la consommation horaire mentionnée au manuel de vol (à 75 % de puissance à 2500 pieds en conditions standards),
- et enfin, la moindre puissance continue du moteur.
- Le nombre absolu de posés-décollés au-delà de 100 ne sera pas retenu pour ne pas inciter les équipages à soutenir un rythme incompatible avec la sécurité des vols.

Les contrôles relatifs au respect du circuit de piste et à celui de la vitesse en finale seront effectués sur au moins 20% des aérodromes ayant fait l'objet d'un posé-décollé pour les cinq premiers au classement.

Pour l'un quelconque des équipages, un contrôle sera effectué en cas de signalement à l'organisation ou au jury d'un problème spécifique, ou en cas d'information par les services officiels.

Si un contrôle s'avérait positif sur le non-respect de la vitesse en finale pour un aérodrome non-doté d'un service de navigation aérienne ou sur un aérodrome doté d'un tel service inactif au moment du posé-décollé, en ayant tenu compte du vent et de la configuration de l'aérodrome considéré, le posé-décollé ne sera pas comptabilisé.

En cas de non respect du circuit de piste pour un aérodrome non-doté d'un service de navigation aérienne ou sur un aérodrome doté d'un tel service inactif au moment du posé-décollé, un malus de 20 Nm sera ajouté à la distance totale parcourue par l'équipage considéré et le posé-décollé ne sera pas comptabilisé.

Les résultats seront communiqués à Villacoublay le 11 mai au soir. Le classement pourra être remis en cause jusqu'au lundi 14 mai à 16 heures afin de prendre en compte les éventuelles observations sur le respect des règles de l'air faites par les seuls services officiels au jury.

III.1.3. Documents
Chaque commandant de bord responsable d'équipage devra présenter lors du briefing général les documents suivants :

- Titres aéronautiques, pour tous les pilotes composant son équipage.
- Carnet de vol imprimé ou électronique
- Carnet de route de l'appareil
- CDN
- Certificat d'immatriculation
- Attestation d'assurance
- Et tout autre document réglementaire obligatoire de l'aéronef

Tous les titres et documents doivent être valables au moins jusqu'à la fin de la manifestation. Les potentiels doivent prendre en compte le nombre d'heures effectuées pendant l'épreuve.

Tous les pilotes doivent être en mesure de présenter leurs titres et documents à jour sur simple demande.

Chapitre III.2. : conditions d'admission.

III.2.1. Concurrent

Chef d'équipe : commandant de bord responsable de l'équipage participant à la compétition. Après le début du briefing général, aucun changement de concurrent n'est permis.

III.2.2. Nationalité des concurrents

Les pilotes de toute nationalité peuvent participer à la Coupe Breitling 100/24, à condition d'être titulaires d'une licence en cours de validité les autorisant à piloter l'appareil inscrit sur le territoire français.

III.2.3. Qualifications

Chaque pilote en fonction composant l'équipage concurrent devra totaliser au moins 250 heures dans les 120 derniers mois, ou 100 heures dans les 36 derniers mois, et être qualifié sur l'aéronef participant; il devra avoir effectué sur cet appareil au moins 3 décollages et 3 atterrissages durant les 3 derniers mois. Chaque pilote doit posséder les qualifications nécessaires s'il effectue des vols de nuit.

III.2.4. Fiche et droit d'inscription

La fiche et le droit d'inscription devront parvenir aux organisateurs avant la date de clôture des inscriptions, sauf si en cas de désistement d'un concurrent, le jury décidait d'admettre un ou plusieurs équipages supplémentaires. En cas de désistement d'un concurrent après le 15 avril, les droits d'inscription resteront acquis aux organisateurs. Seule la participation demandée par membre d'équipage pourra être remboursée en cas de désistement intervenant avant le 10 mai 2012.

III.2.5. Notification d'engagement

Le concurrent n'ayant pas reçu notification de son inscription 14 jours après la date de clôture des inscriptions devra s'en enquérir auprès des organisateurs.

III.2.6. Acceptation du règlement

Par son inscription, le concurrent s'engage à connaître, comprendre, accepter et respecter sans réserve les règles sportives et les consignes données par le Chef Pilote et les officiels de l'organisation. Il concourra avec sportivité et aura un comportement irréprochable.

III.2.7. Recours

Par son engagement dans la Coupe Breitling 100/24, le concurrent renonce à tout recours contre les organisateurs ainsi que leurs officiels, employés et personnels, pour toute perte ou dommage subis par lui ou ses équipiers du fait d'actions ou d'omissions des organisateurs, de leurs officiels, membres, employés ou personnels, ou du fait d'action ou d'omissions d'autres concurrents.

III.2.8. Responsabilité vis-à-vis des tiers

Par son engagement à la Coupe Breitling 100/24, le concurrent est entièrement responsable de tout dommage corporel, perte ou dommage au tiers ou à leurs biens, du fait de son comportement ou de celui de son équipage.

III.2.9. Sécurité

Les bulletins et prévisions météorologiques, les renseignements relatifs à la sécurité ou à la navigation aérienne doivent être collationnés par chaque équipage selon les règles de l'air.

III.2.10. Responsabilité

Le Chef d'équipe répond complètement de la sécurité de son appareil et de son équipage à tout moment de la mise en route, du décollage, du vol et de l'atterrissage. Il s'assurera que son équipement, son équipage et son propre niveau de compétence ou d'expérience le rendent apte à faire face aux conditions rencontrées. Le chef d'équipe est responsable de toutes les actions de son équipage durant la Coupe Breitling 100/24. Des pénalités, allant jusqu'à l'exclusion immédiate de la manifestation, pourront être attribuées en cas de comportement non sportif des équipages et/ou de non respect des règles de l'air.

Chapitre III.3 – Qualification des aéronefs

III.3.1. Définition

Avion monomoteur et mono-turbopropulseur, comportant au minimum 2 sièges depuis lesquels sont accessibles les commandes de vol.

III.3.2. Autonomie en carburant

Chaque aéronef disposera d'une autonomie en carburant suffisante pour réaliser les vols avec une réserve réglementaire selon le type de vol réalisé (VFR de jour ou de nuit) conformément aux règlements opérationnels en vigueur et une réserve supplémentaire à l'appréciation du commandant de bord qui s'assurera des possibilités d'avitaillement sur les aérodromes où il se posera. Le manque de carburant ou l'impossibilité de ravitailler n'est pas un motif de réclamation.

III.3.3. Désignation de l'aéronef

Chaque concurrent désignera l'aéronef piloté par son équipage durant toute la durée de la Coupe Breitling 100/24. Il ne pourra pas changer d'aéronef après le briefing général.

III.3.4 Navigabilité

Les aéronefs utilisés pour la Coupe Breitling 100/24 et pour l'assistance auront un certificat d'immatriculation et un certificat de navigabilité en cours de validité, valide au-dessus du territoire Français. Ou, à défaut, un laissez-passer établi par les autorités légales du pays concerné. Les organisateurs pourront refuser tout aéronef qui, à leur avis, ne présenterait pas les garanties suffisantes de navigabilité et de sécurité.

III.3.5. Dommages

Il est autorisé de réparer ou remplacer les éléments endommagés d'un aéronef, mais le remplacement de l'appareil pendant la compétition est interdit.

Chapitre III.4. Officiels.

III.4.1. Chef Pilote

Le Chef Pilote assume la totalité de la charge opérationnelle de la manifestation ; il pourra être assisté de toute personne de son choix, dont la liste sera communiquée lors du briefing général. Le Chef Pilote est responsable de la bonne organisation, de la sécurité et de l'harmonie de la manifestation. Il prendra toute décision opérationnelle qu'il jugera opportune dans le respect des règles. Il peut pénaliser ou disqualifier un concurrent pour mauvaise conduite ou infraction au présent règlement. Il participera aux réunions du Jury et fournira son témoignage sur demande.

III.4.2. Jury

Les membres du Jury auront une parfaite connaissance des règles, et suivront le déroulement de la compétition pendant toute sa durée.
Un membre du jury ne peut pas occuper une autre place dans la Coupe Breitling 100/24.

Chapitre III.5 : Explication et Réclamation écrite.

III.5.1. Explication

Le chef d'équipe peut demander une explication de vive voix, téléphonique ou par courrier électronique durant la compétition à un officiel sur tout ce qui regarde la compétition, en vue d'obtenir une rectification.

III.5.2. Réclamation écrite

- Le chef d'équipe peut déposer une réclamation écrite s'il n'est pas satisfait de la réponse donnée à une explication.
- Un dépôt de caution de 50 euros accompagnera toute réclamation.
- Les réclamations seront remises en main propre ou transmises par courrier électronique par le chef d'équipe au Jury ou à un officiel, qui accusera réception et notera l'heure de dépôt.
- Le chef d'équipe ayant déposé une réclamation pourra demander à faire un exposé verbal devant le Jury après son atterrissage final. Il pourra se faire assister par le conseiller de son choix durant l'audition.
- Le texte de toute réclamation, ainsi que les décisions du Jury seront affichés au tableau officiel.
- Les réclamations seront déposées au plus tard 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent.
- Les réclamations seront immédiatement traitées par le Jury qui appliquera les règles de la Coupe Breitling 100/24 et rendra ses réponses au plus tard 2 heures après le dépôt de la dernière réclamation possible, soit au plus tard avant 17 heures locales à Villacoublay.
- Le dépôt de caution sera restitué au chef d'équipe dans le cas d'une décision favorable à sa réclamation par le Jury. Il sera encaissé par l'organisateur dans le cas contraire.
- Les décisions du Jury seront sans appel.